
Atelier local

Votre organisation / juridiction : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée (SPIP 85)

Date de l'atelier : 30 Novembre 2021 - 14h00

Nombre de participants à l'atelier : 14

Informations sur les participants ¹ : 6 représentants de l'administration pénitentiaire un personnel de l'éducation nationale, un personnel de direction de l'hôpital public psychiatrique, une association de formation professionnelle, deux étudiants en droit et un élu. Tous les partenaires et professionnels partagent une expérience professionnelle ancrée.

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

Restitution des échanges :

Thématique : Justice pénitentiaire et de réinsertion	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Comment impliquer davantage la société civile et conforter sa place dans la conception et le développement des mesures alternatives en milieu ouvert, programmes de prévention contre la récidive et dispositifs de réinsertion ?	Communiquer mieux et régulièrement sur nos missions auprès des citoyens ; faire prendre conscience de la part importante de la probation et des accompagnements, mis en place en milieu ouvert. Axer la communication de l'administration pénitentiaire sur son rôle de réinsertion pour favoriser la compréhension des enjeux sociétaux et du sens de la peine.

	<p>Communiquer sur le coût que supporte la société pour les prises en charge des personnes sous main de justice, en détention et en milieu ouvert.</p> <p>Favoriser la prise en charge des stagiaires interservices pour une meilleure interconnaissance de nos fonctionnements (ex : accueillir un avocat en stage au service pénitentiaire d'insertion et de probation).</p> <p>Systematiser le format des portes ouvertes sur chaque territoire, ouvrir les portes des services dans le cadre des journées du patrimoine et participer aux forums des métiers.</p> <p>Mettre en place une journée annuelle « parlons de la Justice ».</p> <p>Favoriser les relations de proximité entre les partenaires et les services pour leur laisser plus de marge de manœuvre et pour adapter aux problématiques et besoins repérés localement.</p> <p>Développer les outils numériques pour favoriser la communication et l'information : permettre aux personnes placées sous main de justice d'avoir accès à une partie de leur dossier pour savoir où en sont leurs demandes.</p> <p>Mettre en place un « point numérique » en détention pour favoriser les démarches administratives et d'insertion des personnes incarcérées.</p>
--	--

<p>Comment renforcer le milieu ouvert, dans sa doctrine, son fonctionnement et son organisation ?</p> <p>Comment renforcer l'offre et améliorer l'efficacité des peines en milieu ouvert ?</p>	<p>Renommer l'administration pénitentiaire pour qu'elle devienne administration pénitentiaire et de probation.</p>
<p>Existe-t-il des leviers, notamment organisationnels entre les juridictions et l'administration pénitentiaire, à mettre en œuvre, pour lutter contre la surpopulation carcérale et améliorer la prise en charge des personnes détenues ?</p>	<p>Harmoniser les dispositifs et établissements pénitentiaires sur chaque département pour que les personnes placées sous main de justice bénéficient des mêmes possibilités en terme de modalités de peine (ex : les quartiers de semi-liberté).</p> <p>Développer le placement à l'extérieur « hébergement » en partenariat avec le milieu associatif pour limiter la surpopulation carcérale.</p> <p>Nécessité pour les politiques publiques de prendre en compte la problématique hébergement du public justice qu'il faut intégrer aux dispositifs actuels.</p> <p>Mettre en place les quartiers spécifiques selon les profils des détenus en maison d'arrêt.</p>